

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12
Pouvoirs : 2

Pour 12
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
20/06/2021
Date d'affichage :
02/08/2021

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un,
Le vingt-six juillet,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE et Stéphanie NOZ,
Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ, Bernard PRAIZELIN et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS (pouvoir à G. VILLIBORD)
François POCCARD-MARION (pouvoir à JP. GIACHINO)
Thierry ARSAC

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/07/082: Création des postes saisonniers pour les services techniques – Saison automnale 2021 – Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Pour faire face aux contraintes estivales liées à l'entretien des sentiers et des espaces verts, et à l'arrêt maladie prolongé de l'un des agents titulaires des Services Techniques, il apparaît nécessaire de recruter un agent polyvalent saisonnier pour renforcer les effectifs des agents des services techniques pour cette saison automnale 2021.

Pour ce faire il est nécessaire de créer le poste saisonnier comme suit :

Poste d'agent technique polyvalent :

Grade : Adjoint technique territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/09/2021 au 30/11/2021

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **DECIDE** de créer le poste saisonnier dans les conditions précitées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer le contrat correspondant,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

